

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1915/12/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

vaient dû faire M. Gheusi, les frères Isola et M. Paul Vidal pour arriver à cette réouverture).

Cet anniversaire fut célébré dans la plus stricte intimité. Seuls les membres des familles des dix pensionnaires de la maison, morts au champ d'honneur, dont on glorifiait la mémoire, y assistaient.

M. Dalimier, Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a présidé cette émouvante cérémonie. Les familles des morts ainsi que le personnel et les artistes étaient réunis sur la scène autour du tableau symbolique de M. Carlos Schwob, offert par l'Etat. M. Gheusi et les frères Isola entouraient le Ministre qui a prononcé un discours d'une rare et haute éloquence. M. Gheusi lui a répondu au nom du personnel par quelques paroles d'une sensibilité touchante.

C'est avec une reconnaissance émue que nous constatons une fois de plus la sollicitude témoignée par M. Dalimier à l'Art et aux Artistes.

Qu'en pensez-vous ?

Si

On faisait du Théâtre Lyrique à la Gaité Lyrique (*bis repetita placent*).

Le nom du Théâtre serait peut-être ainsi justifié et les clauses du cahier des charges respectées.

Inauguration, au Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris, de l'Exposition des « Cocardes de Mimi Pinson », destinées aux soldats du front.

Le jeudi 11 novembre, M. Dalimier, Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a inauguré l'Exposition des Cocardes de Mimi Pinson.

A son arrivée, M. le Sous-secrétaire d'Etat a été reçu par M. Adrien Mithouard, président du Conseil municipal, M. Delanney, préfet de la Seine, M. Laurent, préfet de police, M. Gustave Charpentier, membre de l'Institut, président de l'Œuvre de Mimi Pinson, M. Alphonse Deville, président de la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts, M. Fernand Lefranc, vice-président de l'Œuvre de Mimi Pinson, MM. J. d'Estournelles de Constant, Valentino, Maurice Leblond, Alfred Bruneau, Widor, Théodore Dubois, Francis Casadesus, Adolphe Brisson, Adolphe Aderer, etc.

Après les discours de M. Adrien Mithouard et de M. Delanney, les chœurs de Mimi Pinson avec le concours de Mlle Brunlet, de l'Opéra-Comique, ont fait applaudir *la Chanson des Victoires*, composée pour la circonstance par M. Maurice Donnay, sur l'air du *Temps des Cerises*. Sous la conduite de M.

Gustave Charpentier, président de l'Œuvre et de M. Henry Lapauze, conservateur du Palais, les assistants visitèrent les salles d'exposition.

La Messe du Souvenir

Le 2 décembre, à Saint-Germain-des-Prés, les « Artistes catholiques des Beaux-Arts » ont fait célébrer une messe, dite « Messe du Souvenir » à la mémoire des artistes défunts et à l'intention de ceux qui sont glorieusement tombés au champ d'honneur.

S. E. le Cardinal Amette présidait la cérémonie et a donné l'absoute solennelle.

Devant le chœur s'élevait un catafalque décoré de guirlandes de laurier et de roses, et drapé de drapeaux tricolores.

Le Président de la République, le ministre de la Guerre, le gouverneur militaire de Paris s'étaient fait représenter par le colonel Portier, le général Niox et le capitaine G'Sell. M. Paul Deschanel et le ministre de la Marine s'étaient fait représenter. MM. Albert Besnard, Théodore Dubois, Verlet, René Bazin, Em. Faguet, H. Lavedan, Maurice Donnay, R. Doumic, Et. Lamy, Fr. Masson, Paladilhe, Bernier, Cormon, Humbert, J.-P. Laurens, Pascal, Gervex et Giraud, de l'Institut, MM. Forain, Geoffroy et Abel Truchet, MM^{mes} Dussane, Lherbay, Valpreux et M. Falconnier, de la Comédie Française, M^{lle} Henriette Renié, M. et M^{me} Paul Bazelaire, etc., assistaient à la cérémonie. La messe des morts a été dite par M. l'abbé Loutil (Pierre l'Ermite).

MM. Ch. M. Widor, L. Vierne et André Marchal se sont succédés au grand orgue ; l'orgue du chœur était tenu par M. Eugène Minard.

Les chants ont été exécutés « *a Capella* » par la Maîtrise de Sainte-Clotilde, la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois et les Chœurs Grégoriens, sous la direction de M. Jules Meunier

Le R. P. Sertillanges a prononcé un émouvant discours où il a dit superbement :

« Ceux qui meurent pour la France et selon Dieu nous auront fait de la beauté : cette beauté ne périra pas. La semence du sang prolifera dans l'École française ; de nouvelles sources jailliront ; de nouveaux horizons seront ouverts et de nouveaux domaines proposés.

Et notez-le bien, je ne songe pas, en parlant ainsi, à ce déluge de tableaux militaires, de chants patriotiques et d'allégories froides dont nous serons inondés. Cela, c'est le décor, ce sera bientôt l'ennui. Evitez-le, si vous le pouvez, après que la première soif de voir et d'entendre aura été satisfaite. Je regarde plus profond. Au delà des sujets, chose ba-

nale, j'envisage la coulée de sentiments, les inspirations neuves qui ne peuvent manquer de s'épancher, après les formidables événements qui auront tant brassé, tant retourné et par suite éclairé la vie.

La jugerons-nous cette vie, avec notre âme légère et brouillonne, avec ces partis pris, où les écoles allaient chercher, au lieu de la vraie substance éternelle, des formules d'un jour? Ne verrons-nous point céder les banalités? Les âmes fortes qui reviendront n'auront-elles point gardé l'émoi du tragique? Et l'âpreté des sacrifices consentis ne saura-t-elle point déprécier pour tous — disons du moins pour les meilleurs, — et le dilettantisme éloigné des hommes, et les sensualités où tant de beaux talents s'enlisaient?»

A l'issue de la cérémonie une quête fut faite, pour les familles des artistes défunts, par la duchesse d'Uzès, MM^{mes} Raoul Verlet, Vallet-Bisson et M^{lle} Heuvelmans, premier grand prix de Rome de sculpture.

En l'honneur d'Albéric Magnard

Afin de rendre hommage à la mémoire du grand musicien français, les beaux écrits que sa mort tragique avait inspirés à MM. Maurice Barrès, Edmond Rostand, Pierre Lalo, Léon Daudet, Edouard Ganche, ont été réunis par la Société Frédéric Chopin, dans une élégante brochure, vendue un franc, au profit des invalides de la guerre.

M. Edouard Ganche, a dépeint le compositeur à son dernier jour, dans une évocation impressionnante.

Adresser les demandes à la « Société Frédéric Chopin », salle Pleyel, 22, rue Rochecouart, Paris.

Concert de bienfaisance

M. Georges de Lausnay a eu l'heureuse idée d'organiser, salle Villiers, rue du Rocher, des matinées de musique de chambre au profit de la Croix Rouge. Mardi, 23 novembre, la salle était absolument comble et l'on acclamait M^{lle} Henriette Renié, M^{lle} Husson de Sampigny et M^{lle} Weil. Très grand succès également pour M^{me} H. Menier dans les mélodies de Duparc, ainsi que pour le remarquable virtuose Paul Loyonnet dans d'inédites pièces pour piano de Léo Sachs.

Nous signalons à nos lecteurs l'article intitulé « Musique de Guerre » de M. R. VRONCOURT DE LA VILLE, paru dans *l'Eclair* du 31 octobre 1915.

RAPPORTS

Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques,

(Suite et fin).

Mais ne croyez pas que nous abusions, en faveur des nôtres, de ce fait que nous détenons le fonds commun. Nous faisons large part aux artistes peintres et sculpteurs, qui nous sont proposés par les Présidents de leurs Sociétés, et ce, avec tout le tact d'enquêteurs volontaires, allant d'atelier en atelier, porter la bonne parole... et la bonne galette, un art où excelle notre Vice-Président *Emile Fabre*, leur large part aux artistes lyriques et dramatiques; leur large part aux gens de lettres et aux journalistes, à tous ceux-là que voulait aider l'*Œuvre du Comité d'Aide et de Prévoyance*.

Vous savez qu'en échange, les peintres n'oublient pas les écrivains, qui bénéficieront, pour leur part, des produits de la Loterie organisée par M^{me} Madeleine Lemaire et M. Léon Bonnat avec l'autorisation du Gouvernement. Et nous comptons, grâce à cet apport, grâce à de nouvelles souscriptions, grâce également à la vente d'un numéro exceptionnel de magazine illustré que nous a promis, assuré de la collaboration d'écrivains et d'artistes illustres entre tous, l'un de nos, sinon plus jeunes, du moins plus récents stagiaires, M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, nous comptons, dis-je, continuer, durant des mois encore, à dispenser ces nécessaires allocations, jusqu'au jour où la paix triomphante aura pu rendre tout son éclat à la littérature, au théâtre et à l'art français!

Je m'en voudrais particulièrement si j'oubliais l'*Œuvre des Trente ans de Théâtre*, où nous trouvons aussi, pour nos plus pauvres, le secours immédiat qui écarte la misère! L'*Œuvre* qu'avait fondée notre regretté Adrien Bernheim, et qui n'eût, hélas! pu survivre à son fondateur, Commissaire du gouvernement près les théâtres subventionnés, si sa veuve, sa collaboratrice d'abord, n'en avait accepté la présidence. Et là, notre illustre président d'honneur, *Paul Hervieu*, rendrait mieux que moi, témoignage des hautes qualités de bonté de cœur et d'intelligence, qui font, de M^{me} Adrien Bernheim, le successeur accompli de notre cher disparu!

M. Paul Ferrier, Président d'honneur, a bien voulu compléter les extraits du rapport que nous publions, par la lettre suivante :

Paris, le 5 novembre 1915.

« Je m'empresse de vous envoyer les petites notes complémentaires que vous me demandez, d'abord au sujet de la Commission des Auteurs et Compositeurs dramatiques. Elle a, depuis l'Assemblée Générale du 12 mai, continué son œuvre de générosité.

Jusqu'au 1^{er} septembre elle a distribué les 220 soupes par jour qu'elle servait au théâtre populaire de Belleville, XX^e arrondissement. A ce moment-là, et après une entière année qui représente une somme considérable, elle a... renversé la marmite. Parce que nombre de